

<b>TROUSSEAU pour les INTERNES</b>
------------------------------------

**Tout objet personnel reste sous la responsabilité des internes. Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol d'affaires personnelles, d'objets de valeur dans la mesure où l'internat est fermé toute la journée.**

**Il est vivement conseillé de marquer chaque affaire au nom et prénom de l'élève.  
(seule manière de restituer les affaires perdues...)**

Plutôt que de se référer à une liste réglementaire, il est préférable de répondre aux nécessités de l'enfant.

- \* **Vêtements** : Vêtements et sous-vêtements en quantité suffisante pour une semaine.
- \* **Toilette** : Linge et nécessaire de toilette.
- \* **Literie** : Couette, housse de couette, drap housse, oreiller et taie d'oreiller.  
(lit 1 personne, largeur 90),

**Les survêtements sont à réserver aux activités sportives et sont interdits en cours.  
Une tenue vestimentaire correcte est demandée dans l'enceinte de l'établissement (cf. règlement intérieur)**

Un cadenas est à prévoir pour les casiers situés dans les locaux d'équipes.

***Il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que le contenu du trousseau soit en conformité avec le règlement intérieur de l'établissement consultable dans le « Guide Pratique », sur notre site internet : [saint-joseph.com](http://saint-joseph.com)***

*L'entretien du linge quotidien et des draps sont à la charge des familles. A la veille de chaque période de vacances scolaires, il sera demandé aux élèves de reprendre la totalité de leurs affaires, draps et vêtements (ne pourront être laissés que la couette et l'oreiller)*

**Mme Colas**